

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE LE BOIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE  
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 04 SEPTEMBRE 2017**

**Etaient présents** : MM LAYMOND J. LAYMOND M. ROUX-MOLLARD A. VICHARD D. CANET L. CHATAGNIER D. DEMARET V. GODIN B. LENNOZ-GRATIN A.M. PUGIN J.L.

**Etaient excusés** : FORT C.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
MM. à

**Etaient absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : DEMARET V.

- ORDRE DU JOUR** :
- SUPPRESSION EMPLOI
  - CREATION EMPLOI
  - BATIMENT LA BOTTELIERE : participation au branchement électrique
  - INSCRIPTION DES COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE POUR 2018
  - LOCATION APPARTEMENT LA BOTTELIERE
  - AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean LAYMOND, approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

**SUPPRESSION EMPLOI**

Le Maire informe les membres du Conseil que, compte tenu de la demande d'un agent de diminuer son temps de travail pour exercer une activité privée lucrative, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle a pour conséquence l'affiliation du fonctionnaire concerné à l'IRCANTEC.

Le Maire propose à l'Assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la Loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet (28.00h/semaine), créé initialement par délibération du 30/05/2016 pour une durée initiale de 28 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés décide d'adopter la proposition du Maire.

## CREATION EMPLOI

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi et de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet pour une durée de 27.30h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## BATIMENT LA BOTTELIERE : participation au branchement électrique

### Anne-Marie LENNOZ-GRATIN QUITTE LA SEANCE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la facture d'ENEDIS concernant le branchement électrique des appartements du bâtiment de La Bottelière.

Il informe l'Assemblée que cette facture d'un montant TTC de 2 916.05 € concerne 3 logements : 2 logements communaux et 1 logement appartenant à des personnes privées.

Il précise qu'il convient de facturer à ces personnes les frais de branchement de leur appartement à hauteur de 1/3 du montant de la facture, soit 972.01 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de facturer aux propriétaires privés la part leur revenant pour le branchement électrique de leur appartement, soit un montant de 972.01 €.

### RETOUR DE Anne-Marie LENNOZ-GRATIN

## INSCRIPTION DES COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE POUR 2018

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à une erreur des services de l'ONF il convient de prendre une nouvelle délibération concernant le mode de commercialisation des coupes à l'état d'assiette pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes sur la parcelle M.

## LOCATION APPARTEMENT DE LA BOTTELIERE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil la décision prise lors de la séance du 07 août 2017, d'attribuer un appartement dans le bâtiment de La Bottelière à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Il informe l'Assemblée que, suite à des retards dans les travaux de finition, il est nécessaire de reporter la date de début de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer un appartement dans le bâtiment de La Bottelière à compter du 01 octobre 2017.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE BOIS,  
pour être affiché le 05 SEP. 2017 à la porte de la Mairie,  
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LE BOIS,

Le 05 SEP. 2017

Le Maire  
  
Maire de Le Bois  
L. LAUMOND